

Département du
VAL D'OISE**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

Du 28 juin 2022

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY**OBJET**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 20h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

**Subvention au
Fonds de
Solidarité
Logement au
titre de l'année
2022**

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Evelyne LE BRAS, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Thomas BEDON et David POTREL

**Date de
convocation
20 juin 2022**

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur Marc REMOND donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Valérie DENIAU-Directrice adjointe du CCAS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département assure la gestion pleine et entière du dispositif Fonds de solidarité Logement.

Principalement financé par le Département et l'état, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la Caisse d'allocations Familiales, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et des communes.

En 2021, 42 aides ont été accordées aux familles de Beauchamp dans le cadre de l'apurement de dettes liées au logement pour un montant global de 37 939,79 €.

Lors du Conseil d'administration du 28 avril 2022, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant total de 6 200 €.

Les crédits inscrits au budget primitif au compte 6574 étant de 6 500 €, il est proposé d'attribuer à cet organisme, la subvention suivante :

ASSOCIATION	POUR RAPPEL SUBVENTION 2021 ACCORDEE	DEMANDE DE SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2022
FSL	120 €	Laisse à l'appréciation du CA	300 €

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la subvention 2022, d'un montant de 300 €, attribuée au Fonds de Solidarité Logement.



Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN

Pour extrait conforme,
Beauchamp le 28 juin 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture
le 4 juillet 2022

A Beauchamp le 4 juillet 2022



Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN